



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20210423-BUR-AG-21-044B-DE
Date de télétransmission : 03/05/2021
Date de réception préfecture : 03/05/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 23 avril 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Continuité et développement des systèmes d'aide à l'exploitation, d'information aux voyageurs, et de billettique

L'an deux mille vingt et un, le 23 avril à 13h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRESENTS :

Louis POZZO DI BORGIO, Pierre SAVELLI, Serge LINALE, Michel ROSSI, Guy ARMANET, Pierre-Michel SIMONPIETRI.

POUVOIRS :-

ABSENTS :

Gilles SIMEONI, Emmanuelle de GENTILI, Jean-Louis MILANI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Jacques PADOVANI, Gérard ROMITI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Continuité et développement des systèmes d'aide à l'exploitation, d'information aux voyageurs, et de billettique

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT (214 000 € HT à ce jour) ;

Vu le contrat d'affermage et ses annexes conclus entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Société des Autobus Bastiais pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Bastia de moderniser son réseau de transports par le biais notamment de systèmes d'Aide à l'Exploitation (SAE), d'Information aux Voyageurs (SIV) et de billettique ;

Considérant l'adhésion de la CAB à l'association AGIR, en vue, notamment, de bénéficier des prestations de sa centrale d'achat (CATP) ;

Considérant que la Centrale d'Achat des Transports Publics créée par AGIR est une association soumise à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005, et notamment aux articles 5 et 15 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 novembre 2018, approuvant la procédure d'acquisition des solutions UBI Transports par le biais de la CATP ;

Vu le rapport de principe pour le renouvellement de la DSP transports, approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2021, et formalisant la volonté de poursuivre l'exploitation et le développement des systèmes UBI Transports dans le cadre du prochain contrat ;

Considérant les marchés subséquents soumis par la CATP d'AGIR, permettant la continuité et le développement des systèmes UBI Transports ;

Vu le Budget transports ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De poursuivre, par le biais des marchés subséquents proposés par la CATP, l'exploitation et le développement des systèmes UBI Transports d'aide à l'exploitation, d'information aux voyageurs et de billettique ;

APPROUVE

L'acquisition des solutions UBI Transports, pour un montant maximum de 213 148 € HT, auprès de la CATP, sise 75014 Paris ;

OBJET : Continuité et développement des systèmes d'aide à l'exploitation, d'information aux voyageurs, et de billettique

AUTORISE

Le Président à signer les devis et bons de commande nécessaires à ces acquisitions ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget Transports – Chapitres 021 et 011, de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **03 MAI 2021**
et publication ou notification
du **03 MAI 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MACHRAOUI